



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 56

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

A la suite d'une convocation en date du 21 janvier 2020, les membres composant le Comité Syndical du Syde me se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 27 janvier 2020 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Syde me.

✓ Etaient présents : **31**

Mesdames, Messieurs, Valentin BECK, Hubert BOURING, Hubert BUR, Claude DECKER, André DUPPRE, Cyrille FETIQUE, Alain FLAUS, Raphaël GARCIA-CANO, Jean-Charles GIOVANELLI, Éric HEMMERT, Jean-Paul HILPERT, Jean-Claude HOLTZ, Günther KAUSCHKE, Pierre LANG, Sébastien LANG, Jean-Luc LUTZ, Jean MATHIA, Victor MICHEL, Frédéric MULLER, Bernard PETRY, Véronique PREIS, Simone RAMSAIER, Roland ROTH, Gilbert SCHUH, Philippe SCHUTZ, Christian SCHWALBACH, Francis SIDOT, Jean-Victor STARCK, Danièle STAUB, Gabriel WALKOWIAK, Alain ZIMMERMANN.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : **3**

Mesdames, Messieurs, Bernard CLAVE (représenté par Armand GILLET), François GATTI (représenté par Carole PIETTE), Dominique LIMBACH (représenté par Pascal TARILLON).

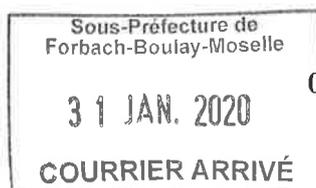
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : **9**

Mesdames, Messieurs, Salvatore FIORETTO (procuration à Valentin BECK), Guy JACQUES (procuration à Victor MICHEL), Jean-Luc JEHIN (procuration à Jean-Charles GIOVANELLI), Laurent KALINOWSKI (procuration à Alain FLAUS), Jean-Bernard MARTIN (procuration à Jean-Paul HILPERT), Gabriel MULLER (procuration à Frédéric MULLER), Marc SENE (procuration à Roland ROTH), François TROMBINI (procuration à Philippe SCHUTZ), Francis VOGT (procuration à Eric HEMMERT).

✓ Absents et absents excusés : **13**

Mesdames, Messieurs, Guy BORN, Jean-Marie EYERMANN, Roland GLODEN, Gabriel KOPP, Joël NIEDERLAENDER, Denis NILLES, Pascal RAPP, Claude SCHÄFER, Serge STARCK, René STEINER, Mireille STELMASZYK, Jean-Paul TINNES, Christian WEIRICH.



07. MARCHES PUBLICS

OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES MOTEURS DE COGENERATION DE L'UNITE DE METHANISATION METHAVALOR

Le Conseil Syndical,

EXPOSE qu'ayant une capacité de traitement de 46 000 tonnes par an, l'usine de méthanisation de Morsbach, Méthavalor, a pour objectif le traitement des biodéchets ménagers collectés à la source sur le territoire du Sydeme, mais aussi d'une partie des déchets verts et des biodéchets des professionnels.

Ces biodéchets fermentent 3 semaines dans les digesteurs pour former du biogaz ainsi qu'un sous-produit appelé digestat. Le biogaz est épuré en vue d'être valorisé énergétiquement soit à travers un moteur de cogénération (valorisation électrique et thermique) soit par injection du biométhane dans le réseau de gaz de ville.

Les deux moteurs de cogénération ont une puissance électrique totale de 1700 kW. Afin de garantir une disponibilité maximale, des opérations de maintenances préventives sont réalisées de manière régulière suivant le plan de maintenance préconisé par le constructeur.

CONSIDERANT que ces opérations de maintenance préventive, ainsi que la fourniture des principaux consommables nécessitent de faire appel à un prestataire spécialisé au travers d'une procédure de mise en concurrence adaptée à la nature du besoin et à son enveloppe financière prévisionnelle estimée à hauteur de 100 000 € H.T.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après avis favorable du Bureau,
et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

43 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- D'autoriser le lancement d'une consultation pour la réalisation des opérations de maintenance des moteurs de cogénération sur l'unité de méthanisation Méthavalor

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 27 janvier 2020



Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le 31 JAN. 2020
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 31 JAN. 2020